

ADHÉSION AU DÉBIT PRÉAUTORISÉ ACCORD DE DPA DU PAYEUR

Titulaire(s) et coordonnées du compte Nom et prénom du (des) titulaire(s) N° de téléphone Adresse (rue, ville, province) Code postal Nom de l'institution financière où est détenu le compte N° de l'institution N° de transit N° de compte (avec chiffre vérificateur) Organisme bénéficiaire - Information de contact Nom de l'organisme A/S ou courriel **AQLPA** info@aqlpa.com Adresse (rue, ville, province) Code postal Téléphone 484 ROUTE 277, SAINT-LÉON-DE-STANDON **GOR 4L0** 418-642-1322 poste 221 Sans frais: 1-855-702-7572 poste 221 Autorisation de retrait Je, soussigné(e) (s'il s'agit d'une personne morale, ici représentée par son ou ses représentant[s] dûment autorisé[s]), autorise l'organisme bénéficiaire à effectuer des débits préautorisés (DPA) dans mon compte à l'institution financière désignée ci-dessus, à la fréquence suivante : ☐ aux deux semaines ☐ mensuelle ☐ hebdomadaire Chaque retrait correspondra: ☐ à un montant fixe de ____ pour le service suivant : Mission de l'AQLPA ☐ d'entreprise le tout constituant un DPA personnel/particulier Renonciation: ☐ J'accuse réception d'une copie de cet Accord et je renonce à toute autre confirmation avant le premier paiement. Changement ou annulation: J'informerai l'organisme bénéficiaire, dans un délai raisonnable, de tout changement aux présentes. jours (maximum de 30 jours civils). Pour obtenir un Je peux révoquer mon autorisation à tout moment, sur signification d'un préavis de _ spécimen de formulaire d'annulation ou pour plus d'information sur mon droit d'annuler un Accord de DPA, je peux communiquer avec mon institution financière ou consulter le site de l'Association canadienne des paiements à l'adresse www.cdnpay.ca. Je dégage l'institution financière de toute responsabilité si la révocation n'était pas respectée, à moins qu'il ne s'agisse d'une négligence grave de sa part. Je conviens que l'institution financière où j'ai mon compte n'est pas tenue de vérifier que le paiement est prélevé conformément à mon autorisation. J'atteste, de plus, que toutes les personnes dont les signatures sont nécessaires pour le fonctionnement du compte identifié ci-dessus ont signé la présente autorisation. Je reconnais que le fait de remettre la présente autorisation à l'organisme bénéficiaire équivaut à la remettre à l'institution financière indiquée ci-dessus. Remboursement Consentement à la communication de renseignements J'ai certains droits de recours si un débit n'est pas conforme au présent Je consens à ce que les renseignements contenus dans ma demande Accord. Par exemple, j'ai le droit de recevoir le remboursement de tout d'adhésion au débit préautorisé soient communiqués à l'institution

DPA qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec le présent Accord de DPA. Pour obtenir plus d'information sur mes droits de recours, je peux communiquer avec mon institution financière ou visiter www.cdnpay.ca.

L'institution financière me remboursera, au nom de l'organisme, les montants retirés par erreur dans les 90 jours civils du retrait pour un DPA **personnel** et dans les 10 jours ouvrables du retrait pour un DPA d'entreprise, dans la mesure où le remboursement est demandé pour une raison admissible.

Je comprends que je devrai faire une demande à cet effet à mon institution financière selon la procédure qu'elle me fournira.

Enfin, je reconnais qu'une demande de remboursement produite après les délais indiqués précédemment devra être réglée entre l'organisme et moi, sans responsabilité ni engagement de la part de l'institution financière.

financière, dans la mesure où cette communication de renseignements est directement reliée et nécessaire à la bonne mise en œuvre des règles applicables en matière de débits préautorisés.

Signature du ou des titulaires	
Signature du titulaire du compte	Date (jj/mm/aaaa)
Signature du second titulaire (s'il s'agit d'un pour lequel deux signatures sont requises)	Date (jj/mm/aaaa)
(

IMPORTANT : Joindre un chèque personnel portant la mention « ANNULÉ » pour éviter toute erreur de transcription. Si vous changez de compte ou d'institution financière, veuillez en aviser l'organisme bénéficiaire.